



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 27 janvier 2023

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

53 points de contrôles mobiles dans la Manche

De nombreux accidents ont été observés depuis le début de l'hiver sur les routes du département. Occasionnés par les conditions météorologiques difficiles, la baisse de luminosité, ou le non-respect des règles élémentaires de sécurité routière, ces accidents, bien que matériels pour la plupart, ont causé des blessés, parfois graves.

Hier, **85 gendarmes ont été engagés sur 53 points de contrôles mobiles sur l'ensemble du département de la Manche**. Cette vaste opération permettait à la Gendarmerie de la Manche d'assurer une présence visible sur les principaux axes du département.

S'agissant des infractions, ont été relevées :

- six excès de vitesse dont deux supérieurs à 40 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée ;
- deux défauts de permis et un permis non valide ;
- deux conduites sous l'emprise de l'alcool ;
- six conduites sous l'emprise de stupéfiants ;
- huit usages du téléphone au volant ;
- deux refus de priorité ;
- cinq non respect du stop ;
- une circulation en sens interdit ;
- un non-respect des distances de sécurité ;
- deux défauts d'éclairage ;
- deux défauts de contrôle technique ;
- un pneu lisse ;
- une non-mutation de carte grise.

Parmi ces 40 infractions, six ont emporté une rétention de permis de conduire.

François Flahaut, directeur de cabinet du préfet de la Manche, s'est rendu à l'un de ces contrôles, mené par la compagnie de Saint-Lô et sept motocyclistes de l'EDSR, accompagné du Colonel Sébastien Lesage, commandement de groupement.

Le Préfet de la Manche rappelle que la sécurité routière doit être une priorité pour chaque usager de la route. Les conducteurs doivent prendre conscience des dangers et respecter strictement les règles élémentaires de circulation.